

16.12.2016 – 09:44 Uhr

L'OSAR s'engage pour améliorer l'intégration professionnelle des personnes admises à titre provisoire: De meilleures chances pour les personnes admises à titre provisoire

Berne (ots) -

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR prend acte avec soulagement de l'amélioration des conditions cadres de l'intégration professionnelle pour les personnes admises à titre provisoire. Avec l'acceptation de la Loi fédérale sur les étrangers et sur l'intégration, le Parlement améliore les opportunités de travail des personnes qui ont obtenu une admission provisoire en Suisse.

Avec la suppression de la taxe spéciale de 10% prélevée sur les salaires et la suppression de l'obligation d'obtenir une autorisation de travail, les revendications de l'OSAR ont enfin abouti. « Elles améliorent les chances d'une intégration professionnelle plus rapide et plus efficace pour les personnes qui vont rester pendant des années en Suisse », souligne la directrice de l'OSAR, Miriam Behrens.

Un statut toujours insatisfaisant

L'admission provisoire protège actuellement les personnes qui ne peuvent pas retourner dans leur pays d'origine ou auprès de leurs familles en raison de guerres civiles, de violences généralisées, de violations continues des droits humains ou parce qu'elles souffrent de graves problèmes de santé. Le besoin de protection des personnes admises à titre provisoire correspond généralement à celui des réfugié-e-s, ainsi la plupart de ces personnes restent durablement en Suisse.

Malgré les changements positifs récents dans le domaine de l'immigration, il reste encore beaucoup de choses à améliorer du point de vue de l'OSAR. Concernant l'intégration professionnelle, des obstacles bureaucratiques demeurent lors d'un changement de canton et il manque une démarche cohérente sur la promotion de la langue et de la formation. A cela s'ajoutent de grandes restrictions sur la libre circulation et sur le regroupement familial, non seulement contraire aux droits humains mais représentant un obstacle de plus à l'intégration.

Contact:

Questions

Miriam Behrens, directrice de l'OSAR,
miriam.behrens@fluechtlingshilfe.ch

Stefan Frey, porte-parole et responsable délégué du département de la communication, tél 031 370 75 15 ou 079 509 47 89,
stefan.frey@fluechtlingshilfe.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100056995/100797122> abgerufen werden.